

Promenade en ilot dense

Le site d'intervention est situé dans un quartier pavillonnaire en pleine reconstruction de Châtillon, est occupé par la société de construction Aérospatiale.

C'est un ilot dos par de hauts murs, un espace privé et sécurisé fonctionnant sur lui-même.

Actuellement déserté et prochainement contraint à la démolition totale, il offre une parcelle de 3,5 ha bien desservie, à proximité du centre ville, des transports en commun et des institutions.

Bordé d'une école et de rues à caractère pavillonnaire dans son environnement immédiat, il apparaît comme un site déterminant permettant d'unifier l'ensemble du quartier.

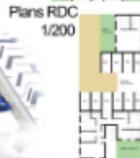


Les interventions projetées restructure l'ilot en lotissement, devenant un élément de développement du lieu et s'inscrivant dans le tissu urbain et le patrimoine bâti environnant.

Hier fermé, l'ilot offre désormais un espace central minéral et paysagé ouvert au public, en liaison avec les espaces privés et reliant deux morceaux de ville.

Les choix architecturaux assurent une bonne intégration des constructions : volume, matériau, alignement, couleur, hauteur, préservant une identité locale et un bon voisinage avec les bâtiments existants.

Par la création des voies, le lotissement dense (COS : 1.7) permet d'offrir différents espaces végétalisés publics.



PERMIS DE DEMOLIR

PROJET DE DEMOLITION
 Le titulaire de ce permis est autorisé à démolir les constructions mentionnées ci-dessous, à l'exception de celles qui sont affectées à un autre usage.
 Le titulaire de ce permis est tenu de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral de permis de démolir.
 Le titulaire de ce permis est tenu de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral de permis de démolir.
 Le titulaire de ce permis est tenu de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral de permis de démolir.

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

